



Sécurisez et rentabilisez votre projet locatif avec l'Agence Immobilière Sociale SOLIHA Centre-Val de Loire



VOUS AVEZ UN OU PLUSIEURS BIENS LOCATIFS

Contactez SOLIHA
Agence Immobilière Sociale
Centre-Val de Loire

02 54 55 51 28

Antenne du Loir et Cher

SOLiHA AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
CENTRE VAL DE LOIRE



UN CONSEILLER LOGEMENT VOUS RÉPOND

Accompagnement au montage du dossier de conventionnement ANAH (souhaité mais non obligatoire)

Prise de rendez-vous pour une visite du bien (décence, DPE : étiquette C/D visée)

Calcul du loyer (selon surface)

Proposition du mandat de gestion si critères respectés (1)



L'AGENCE GÈRE VOTRE BIEN

Recherche de locataires aux revenus modestes

Gestion locative adaptée

Notre association recouvre le loyer auprès du locataire et vous le reverse chaque mois déduction faite des frais d'honoraires.

(1) Typologie, localisation et performance thermique du bien

LES AVANTAGES POUR LES PROPRIÉTAIRES D'UN LOGEMENT LOCATIF, OCCUPÉ OU VACANT

1) UNE GESTION LOCATIVE DÉLÉGUÉE DU BIEN

- Recherche de locataires
- Constat d'état des lieux
- Contrôle permanent du règlement de loyers
- Suivi de l'entretien des logements et des travaux de réparation

2) UNE RÉDUCTION D'IMPÔT

- Réduction d'impôt de 20 à 65% des revenus locatifs

3) UNE GARANTIE DE LOYERS

- Dispositif gratuit de caution VISALE® en cas d'impayés de loyers et de charges
- Garantie dégradation immobilière et protection juridique

1 UNE GESTION LOCATIVE DÉLÉGUÉE DU BIEN

« L'agence s'occupe de tout ! »

- Gestion Locative Adaptée (visite, suivi, lien avec les partenaires sociaux...)
- Mise en location du bien (bail, état des lieux, modalité du règlement...)
- Envoi des avis d'échéance, encaissements, relances, plan d'apurement...
- Suivi des réclamations (techniques, troubles...)
- Envoi de Comptes Rendus de Gestion mensuels au propriétaire

2 UNE RÉDUCTION D'IMPÔT SUR VOS REVENUS

Réduction d'impôt appliquée pour tout logement neuf ou ancien, avec ou sans travaux, conventionné avec l'ANAH (engagement de 6 ans), à usage d'habitation principale du locataire.

Le taux de la réduction d'impôt varie selon le niveau de loyer conventionné retenu :

- Intermédiaire (Loc 1) : 20% ■ Social (Loc 2) : 40% ■ Très social (Loc 3) : 65%

UNE PRIME ANAH JUSQU'À 3 000 €

- Prime de 2 000 € pour tout nouveau logement conventionné social ou très social et géré par l'Agence Immobilière Sociale
- Prime de 1 000 € supplémentaire pour tout logement inférieur ou égal à 40 m²

3 DES GARANTIES GÉRÉES PAR L'AGENCE

Caution VISALE® Impayés Gratuite pour les propriétaires

- Garantie de loyer de 36 mois sur toute la durée du bail quelles que soient les ressources du locataire

Garantie dégradation + protection juridique

- Indemnisation d'une partie des dégradations (maxi 7 500 €)
- Protection juridique (maxi 10 000 € prise en charge)

TARIFICATION

- Frais d'honoraires : 7,5% loyer + charges
- Frais de mise en location : 400 € (partagés entre le propriétaire et le locataire)
- Assistance au conventionnement ANAH sans travaux : forfait de 125 €
- Garantie dégradation + protection juridique : 1% loyer + charges

SOLiHA AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



ANTENNE DU LOIR ET CHER
26 avenue de Verdun
41000 Blois
02 54 55 51 28 - ais41@solihha.fr